



Lous Mitieys

HONNEUR
A NOTRE
MUNICIPALITÉ

Bulletin municipal n°79 – Juin 2023

■ *Le Mot du Maire*

Chers Azuriens,

Cette année 2023 a connu des débuts bien animés, l'inflation, la guerre aux portes de l'Europe, et les problèmes sociétaux de notre pays (retraite, mobilités, inclusion...). Gageons que l'été revenant nous aurons des soucis bien plus agréables à gérer :

- L'accueil des enfants et petits-enfants durant les vacances
- Les animations de notre Village à honorer (pain et fromage le 14 juillet, marché des producteurs le 1er août, fêtes communales les 26 et 27 août...)
- Quelle navette prendre pour aller à la plage ?
- Qui sera ma prochaine rencontre sur la piste cyclable ?
- Quel marché choisir : celui du mardi au Village ou du dimanche au bord du lac ?
- Comment fleurir mon jardin afin de s'inscrire dans la démarche de la commission « fleurir Azur » et participer ainsi à l'embellissement de notre village ?

Tout ceci fleure bon la saison estivale qui nous amène plus de 3000 personnes sur notre village. Et tout ceci ne pourra bien se passer que si chacun d'entre nous met un point d'honneur à bien accueillir ces néo azuriens d'une semaine, voire de deux, ou

simplement d'un jour ou d'un après midi. Le bien vivre et le respect de l'autre sont des principes tellement évidents qu'il est bon de les rappeler de temps en temps.

Tout n'est pas simple, le vivre ensemble, pourtant, n'est pas une utopie, en effet tous les efforts que font nos concitoyens pour animer notre village, les professionnels, les associations comme les personnes à titre individuel, méritent notre respect et notre mansuétude.

N'est-ce pas entendable un gamin qui rit ou qui s'amuse, une partie de boules qui s'éternise, un fond musical au loin ? Oh bien sûr, tout n'est pas toujours rose mais la tolérance est une chose qui a toujours été bien partagée dans notre village depuis des décennies, continuons donc à faire preuve de bienveillance pendant ces 3 mois d'été.

Mais tout ceci n'aura sens que si nous restons vigilants et responsables devant Dame Nature.

Dois-je vous rappeler les incendies de l'été 2022 dans le nord de nos Landes pour vous inciter à la plus grande prudence lors de balades vespérales dans notre forêt.

Nous essayons avec notre Conseil Municipal de rendre Azur toujours plus apaisé et convivial, pour ce, différents travaux vont prendre corps dans le village.

La réhabilitation de la rue du stade, l'aménagement de la route du lac sont d'actualité. Une antenne téléphonique, à proximité de la zone artisanale permettra aux abonnés de SFR et Bouygues de bénéficier d'un meilleur réseau mobile.

Nous allons, au cours du dernier trimestre, créer un vestiaire et des toilettes pour personnes à mobilité réduite au stade, et bien sûr, le gros projet de réfection de la salle F Mitterrand entre dans sa phase active : appel d'offre et début de travaux pour la rentrée.

L'équipe municipale réfléchit à des solutions pour permettre aux associations de continuer leurs activités durant cette période de travaux.

A tous et à toutes je vous souhaite de très bonnes vacances, au plaisir de se retrouver au gré des animations proposées par nos associations.

D DUHIEU

Sommaire :

Enfance et jeunesse :	page 4
Vie associative :	page 5
Vie locale :	page 12
Vie pratique :	page 14
Tourisme :	page 25
Agenda :	page 26
Etat civil :	page 27

■ *Enfance et jeunesse :*



La lecture à l'honneur :

Les élèves de GS / CP d'Azur ont fait partie des gagnants du concours régional d'œuvres collectives organisé dans le cadre du festival « Lire sur la vague ». Le thème était « Que la fête commence ! ». Félicitations à eux !

Quelques jours plus tard, les élèves des 3 classes ont participé au Prix des Incorruptibles : c'est un prix de littérature jeunesse. Il est décerné chaque année par des élèves issus de classes de maternelle jusqu'au lycée. En classe, chaque élève a ainsi lu une sélection de 6 livres parmi lesquels, il aura choisi son préféré. Le vote s'est déroulé mardi 16 mai, à la médiathèque. Le palmarès sera proclamé le 7 juin 2023.

Des défis à hauteur d'enfant :



Les élèves scolarisés à Azur ont suivi le défi que s'est lancé le groupe Cap'Optimist en début d'année : sur un prone paddle board : 5 rameuses ont relié Lima (Pérou) à Moorea (Polynésie française), à la force des bras. Cette expédition sportive de plus de 8000 km, a été réalisée au profit des enfants malades. Jeudi 06 avril, au tour des enfants de réaliser un défi : un flashmob a réuni les 75 élèves d'Azur lors d'une danse exécutée au Stade d'Azur. Le 02 juin, ils participeront à de nouveaux défis, à Seignosse, au Défi'day, toujours au profit des enfants malades.

Rappel : pour toute nouvelle inscription **au centre de loisirs**, merci de bien vouloir venir chercher les feuilles d'inscription à la Mairie d'Azur.

■ Vie associative

Club des retraités

Le club des retraités d'Azur s'est doté depuis la dernière assemblée générale d'un nouveau bureau :

Président : Laussu Michel

Vice-Président : Lesbats-Dubois Christian

Secrétaires : Trémon Naber Mieke et
Denis Madeleine

Trésorière : Legendre Maÿlis

Membres : Leclerc Françoise,
Mallet Marie, Chuffart Bernard , Ribour Bernard

En attente des dates de la fermeture de la salle pour travaux, des manifestations ont été arrêtées avant l'été :

- 2 Mai - Plantation du « mai » pour les élèves de l'école d'Azur
- 17 Mai – Repas asperges à la salle
- Juin – Voyage à Dancharia.

Des après-midi seront consacrés à l'histoire de la commune d'Azur depuis la révolution de 1789 à nos jours.

Une visite de l'airial de Nougaro est à l'étude.

Les jeux de société reviendront chaque semaine.

D'autres questions seront analysées :

- révision des statuts
- donner un nom au club.

Après l'été, nous organiserons la suite à donner à nos activités pour les mois suivants.

Bonnes vacances à ceux qui en prennent, excellent été (pas trop chaud) à tous.

A la rentrée de septembre.

M Laussu (Président) : 05.58.48.04.51.



Les Amis d'Azur

Lors de notre dernière assemblée générale, un renouvellement de Bureau a été effectué début février. Les nouveaux membres sont les suivants :

- Noémie Lacaze, présidente
- Ilona Ruspaggiari, vice-présidente
- Lucile Fernandes, trésorière
- Eva Koppé, trésorière adjointe
- Matisse El Mannai, secrétaire
- Gwenaëlle Koppé, secrétaire adjointe

Nous avons débuté l'année le 08 avril par un bus qui a affiché complet et qui nous a conduit à la foire au jambon de Bayonne. Cela a été un vrai succès auprès de la commune. Tout le monde était ravi ! Nous réitérerons probablement cette sortie l'année prochaine.

Nous avons planté le mai de la commune le 1^{er} mai, comme le veut la tradition et nous en avons ensuite planté 6 autres à tous les membres de l'association qui ont 20 ans dans l'année.

Notre mayade s'est déroulée le samedi 13 mai 2023. Nous remercions toutes les personnes ayant répondu présentes.

Les jeunes étaient nombreux et très investis, les retours ont été très positifs et nous en sommes ravis. Merci à toute l'équipe de bénévoles. Nous espérons vous voir encore plus nombreux l'année prochaine. Nous remercions également l'ACCA, le club de l'US Azur Foot et le comité des fêtes pour le prêt de matériel.

Le week-end du 25, 26 et 27 août auront lieu les fêtes locales. Vous pourrez nous y retrouver le dimanche 27 août avec un tournoi de foot en partenariat avec l'US Azur foot-loisir qui débutera le matin. Ensuite, nous nous retrouverons pour un repas champêtre à partir de midi, avec un chanteur humoriste à partir de 14 heures et un ventrigrisse pour les plus jeunes (ouvert à tous).

Nous sollicitons tous les jeunes qui ont 14 ans révolus et plus à nous rejoindre au sein de l'association pour y retrouver des amis et partager de bons moments.

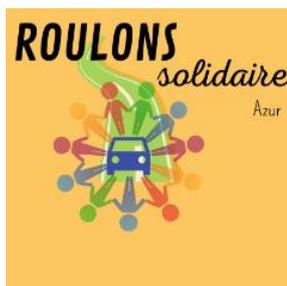
Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 06.64.25.01.81 ou par mail :

lesamisdazur@gmail.com

N'hésitez pas à aller sur nos pages Instagram et Facebook, Les Amis d'Azur pour suivre tous nos événements tout au long de l'année. Les Amis d'Azur vous souhaitent un bel été à tous.

A très vite pour passer de bons moments conviviaux.





Roulons Solidaires

Contactez le 06.10.02.20.21 afin d'obtenir tout renseignement.

Nous vous rappelons que l'association vous offre la possibilité de vous déplacer en voiture pour vos besoins personnels.

L'évolution du nombre de bénéficiaires est en augmentation constante :

- En 2022, 100 transports et 3300 kms ont été parcourus
- Au 1er trimestre 2023, 60 transports et 2000 Kms ont déjà été parcourus



Gym Azur est une association ayant pour objectif de promouvoir l'activité physique comme vecteur de santé et de bien être pour tous les âges. Martine (professeur d'État) veille à permettre à toutes les personnes de se (re)mettre à l'activité physique la plus adaptée à ses besoins. 35 adhérents motivés profitent actuellement des bienfaits de la gymnastique douce dans la bonne humeur. Si vous souhaitez les rejoindre, les séances se déroulent tous les lundis de 15h00 à 16h00, salle François Mitterrand. Pour tous renseignements, contactez le 06.86.10.48.59.

La Tortue et le Phénix (Qi Gong) : contactez Sophie Prieur par mail : sophieprieur68@gmail.com

USA



La saison 2022-2023 du championnat de foot loisir s'est achevée par une victoire à domicile.

Comme la saison dernière, le bilan est très satisfaisant pour les 25 joueurs de l'U.S. Azur.

Avec 14 matchs disputés contre les équipes de Hendaye, Seignosse, Association Basco-Lorraine (ABL), Aviron Bayonnais, Labenne, Saint-Martin-de-Seignanx et Tarnos en matchs aller-retour, ils ont marqué 53 buts et encaissé 25 buts et ainsi enregistré 9 victoires, 2 nuls et 3 défaites.

Le Coach, le Président, et l'ensemble du club sont très satisfaits et fiers de ce beau parcours qui confirme la belle saison effectuée l'année dernière.

Les entraînements se déroulent toujours le jeudi soir à 18h30 et les matchs le dimanche matin à 10h00.

L'Assemblée Générale aura lieu le 8 juillet à 18h30.

Si des personnes sont intéressées pour rejoindre notre association, elles seront accueillies chaleureusement. Renseignements : 05.58.48.25.80.

« **Cultur'Azur** est une association culturelle créée en septembre 2020 qui propose des évènements culturels au sein de la commune.

Nous avons été ravies de vous accueillir, si nombreux, au concert de Gospel en janvier.

Ce dernier a été un véritable succès et un moment de convivialité partagé.

Nous espérons vous voir aussi nombreux à notre prochain évènement prévu fin septembre : **une balade contée autour du lac.**

Culturellement vôtre.

Sandrine Marie Barbara Christel »

06.88.96.01.78 / 06.61.58.30.28 ou cultur'azur40@gmail.com

sans aucune marge, le calcul est vite fait et les acheteurs sont satisfaits.

Certes, un droit d'entrée dans l'association est demandé aux familles. Mais il peut être payé en plusieurs fois et récupéré si on quitte l'association.

Certes, nous ne vendons pas que des produits bio ou locaux. Mais nous cherchons à satisfaire au mieux nos adhérents, en respectant notre charte de qualité.

Et cet été, les Azuriens auront encore une occasion supplémentaire de faire connaissance avec Coop'Az : nous participons en effet au marché des producteurs, près du lac, le mardi premier août. Avec les assistantes maternelles de Little Azur, nous y assurerons le service des bières et des frites.

A bientôt donc !

Photo :

Le soleil fêtait avec nous le Printemps le 25 mars.



Coop'az : 06.72.83.33.32 ou

epiceriecoopaz@gmail.com

Coop'az

Trois ans déjà !

Plus de trois ans déjà ! Lorsque nous avons créé notre épicerie participative Coop'AZ à Azur, en décembre 2019, l'entreprise pouvait apparaître comme un pari, comme un défi même peut-être.

Nous y avons cru et, trois ans plus tard, notre fonctionnement nous permet d'espérer progresser encore pour participer au mieux à la vie du village. Ce qui nous autorise à dresser aujourd'hui un bilan positif, c'est l'énergie déployée par la soixantaine de familles qui donne, au minimum, trois heures par mois à l'association. Certains programment des achats, d'autres payent les fournisseurs, les uns jouent aux épiciers, d'autres manient le balai et la serpillière, font l'inventaire,... il y a du travail pour tout le monde.

Fin mars, la deuxième fête de printemps que nous avons organisée devant l'épicerie a permis à des nouvelles familles de nous rejoindre. Les land'burgers, apéritifs et gâteaux « maison », rencontre de producteurs, conférence et échanges de plants ont été plébiscités. Et l'an prochain, nous recommencerons...avec encore plus de pains et de beefsteaks.

Autre moyen de faire connaissance avec nous : le deuxième samedi de chaque mois, de 10 h à 12 h 30, nous ouvrons nos portes à tous les curieux gourmands qui s'interrogent sur nos produits, nos prix ou notre démarche. Notre local, près des ateliers municipaux et du tir à l'arc est aisément repérable.

Certes, pour ne pas risquer de jeter des fraises ou des asperges, nous en manquons parfois.

Certes, chaque famille verse tous les mois une cotisation minimale de 5 euros, qui permet essentiellement de payer le loyer du local à la commune. Mais comme nos prix de vente sont calculés

Les Archers d'Azur



Depuis le début de l'année, nous continuons à nous entraîner et à participer à différents concours avec toujours de belles surprises et des podiums dans des catégories différentes :

CHAMPIONNAT DES LANDES EN SALLE à 18 m à Pontenx les Forges :

-1^{er} : Clémence Déjean, Marie Pierre Malorey, Pauline Minard, Yann Gourvenec, Céline Compan, Guillaume Daleau.

-2^{ème} : Aurélie Guedj, Cathy Daleau, Baptiste Fernandes, Jean Marie Larrazet.

3^{ème} : Pierre Fernandes.

CHAMPIONNAT D'AQUITAINE EN SALLE à 18m à Rochefort sur Mer (3 qualifiés) :

Aurélie(4), Baptiste(5) et Jean Marie(12).

CHAMPIONNAT DE France EN SALLE à 18m à Grenoble :

Qualification d'Aurélie Guedj qui termine à la 9^{ème} place.

TOURNOI INTERNATIONAL DE BONDY à 18m :

Aurélie (5^{ème}) et Baptiste(78).

TOURNOI INTERNATIONAL DE NIMES à 18m :

Baptiste Fernandes.

Première compétition en salle pour nos débutants à Mont de Marsan où nous étions bien représentés : Dominique Thaveau(6), Laurent Alvares (1^{er}), Patrick Perrin(8) et Jean Louis Bigot(12).

Après la salle, nos archers ont participé à des compétitions de tir campagne à Orthez,

l'Union, Dax, Arcachon, Blanquefort....avec aussi de très bons résultats.

Le 30 avril notre équipe Dame composée de Aurélie Guedj, Pauline Minard, Céline Compan, Marie Pierre Malorey et coachée par Jean Marie Larrazet et Baptiste Fernandes s'est déplacée à Arcachon pour participer à la première étape régionale. Classées 3^{ème} à l'issue des qualifications, elles font un parcours sans faute l'après-midi en remportant tous leurs duels et terminent premières de la compétition.

Le 7 mai, notre équipe homme composée de Baptiste Fernandes, Guillaume Daleau, Jean-Marie Larrazet, Mathieu Lesluye et Pierre Fernandes (capitaine) s'est déplacée à Boé pour participer à la première étape en D2. Classés 6^{ème} à l'issue des qualifications, avec des duels compliqués l'après- midi, ils ont terminé 7^{ème}.

Prochaine étape pour l'équipe filles le 28 mai à Lescar et pour l'équipe garçons le 4 juin à Rochefort.

Nous avons acheté du matériel pour pouvoir organiser nos 2 compétitions (21 mai au stade et le 1^{er} octobre au bord du lac) mais nous n'avons pas encore de solution pour entreposer ce matériel.

Cet été, en juillet et août, nous allons faire des initiations au jardin d'arc, comme l'an dernier, tous les mardis et jeudis de 18h à 20h, sur réservation et ouvertes à tout le monde même les locaux. C'est avec plaisir que l'on vous accueillera.

Merci à la municipalité pour la tonte régulière de notre terrain.

Et un grand merci à toutes les personnes qui nous suivent de loin ou de prêt dans toutes nos aventures bonnes ou moins bonnes.

LES ARCHERS D'AZUR VOUS SOUHAITENT DE BONNES VACANCES.

Les Archers d'Azur : Cathy Daleau 06.86.08.26.97 ou lesarchersdazur@gmail.com

Comité des fêtes

Notre assemblée générale s'est tenue le samedi 28 janvier.

De nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe déjà en place. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous avons pu reprendre le traditionnel carnaval le 25 Février. De nombreux participants sont venus défiler avec notre char sur le thème du Mexique ainsi que le spectacle de Zygo le clown et pour finir le concours du meilleur déguisement.

Si l'année prochaine d'autres associations veulent se joindre à nous et faire leur propre char, cela animerait encore plus notre carnaval.



Le loto du mois mars a connu un fort succès comme habituellement.

Pour anticiper les travaux de la salle, nous avons effectué notre loto de fin d'année le samedi 8 avril.

Dates des manifestations à venir :

*Sardinades :

* Samedi 15 Juillet à partir de 19h au lac, avec un groupe folklorique ou bandas et un bal à thème.

* Fêtes locales :

* Elles se dérouleront du 25 au 26 Août . Le podium Jean Mi animation animera les soirées. Comme à son habitude, la banda Lou Tiarrots sera parmi nous le samedi soir pour animer le repas champêtre.

Vous trouverez le programme dans vos boîtes aux lettres une dizaine de jours avant.

Suite aux travaux de rénovation de la salle, nous nous retrouverons l'été prochain et nous verrons avec la mairie comment faire le goûter et l'animation pour le carnaval.

Vous qui êtes nouvel habitant ou non, jeune ou moins jeune, vous avez envie de vous investir dans le monde associatif et participer à la vie du village, alors c'est par ici !!! Joie, bonne humeur et partage sont quelques-unes de nos priorités. Cet investissement ne demande que quelques jours dans l'année. C'est également l'occasion de faire des rencontres et de s'intégrer au village. Si vous êtes intéressé, contactez-nous à l'adresse mail suivante :

comitedesfetesazur@gmail.com

Le comité des fêtes vous souhaite une excellente saison estivale.

Sa Présidente, Séverine LOUBSENS.

Comité des fêtes : comitedesfetesazur@gmail.com

■ *Vie locale* :



Concours des jardins fleuris

Le fleurissement, les aménagements et les décorations florales de nos maisons participent à l'embellissement de notre commune. C'est pourquoi un jury examine toutes les maisons fleuries (depuis la voie publique uniquement) fin juin, début juillet. Ce concours est donc ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. Comme l'an passé, les jardins secs seront mis à l'honneur également. Le jury dispose d'une grille évaluant 3 critères : la vue d'ensemble, les fleurs et végétaux choisis et leur aménagement. Le jury prendra des photos afin d'accorder les notes selon l'harmonie, l'entretien et la qualité du résultat. Elle a pour objectif de valoriser les investissements menés. Des bons d'achat récompenseront les lauréats.

Jean et Adrien, les employés communaux, participent également au fleurissement de la commune et nous les en remercions.

Travaux Rue du Stade

L'objectif de cette opération est de sécuriser l'ensemble des déplacements doux (piétons, vélos, rollers, PMR...) tout en réaménageant la rue du Stade.

Le chantier est prévu pour mi-juillet.

Durant les travaux, la circulation sera perturbée sur cet axe mais le point tri restera accessible.

Informations utiles :

Pôle Santé

Eve Capitrel : 06.12.79.40.39

Feng-shui, géobiologie, thêta-thérapie, EFT, radiesthésie, magnétisme, massages.

Gabriel Gonzalez : 05.58.48.21.09

Masseur kinésithérapeute

Charles-Henri Groud : 06.50.11.92.81

Infirmier

Agathe Lamirand : 06.40.92.71.55

Orthoptiste

Mélanie Lemaire : 06.20.96.38.46

Hypnothérapeute

Jérôme Mauri : 05.58.48.21.09

Masseur-kinésithérapeute, ostéopathe, posturologue

Mélanie Rousseaux : 06.58.16.46.22

Naturopathie holistique et réflexologie

Personnes vulnérables

Les personnes âgées et / ou handicapées isolées peuvent se faire connaître auprès de la médiathèque d'Azur afin d'être contactées lors des alertes, confinements etc.

Nouveau à Azur :

- Une productrice de fromage de chèvres vous retrouvera désormais le mardi, au marché hebdomadaire d'Azur
- Une ludothécaire vous propose ses jeux, le mardi soir, une semaine sur 2 (Les jeux de Vivie : 06.82.86.20.30)

Baignade



La piscine du Camping Azu'Rivage est accessible aux habitants d'Azur (en résidence principale uniquement) :

- Du 1er juin au 30 juin et du 1er septembre au 17 septembre 2023 : le mercredi, le samedi et le dimanche de 14h00 à 18h00

- Du 1er juillet au 7 juillet et du 16 août au 31 août 2023 : tous les jours de 10h00 à 19h00.

Un justificatif de domicile et une caution de 20€ devront être remis à l'accueil lors de la première présentation. Ensuite, il faudra se présenter à la réception à chaque entrée dans le camping en donnant le nom et prénom.

Les enfants devront être accompagnés d'au moins un des deux parents ou un représentant légal. Les shorts de bain sont INTERDITS.

Le règlement intérieur devra être respecté sous peine d'exclusion.

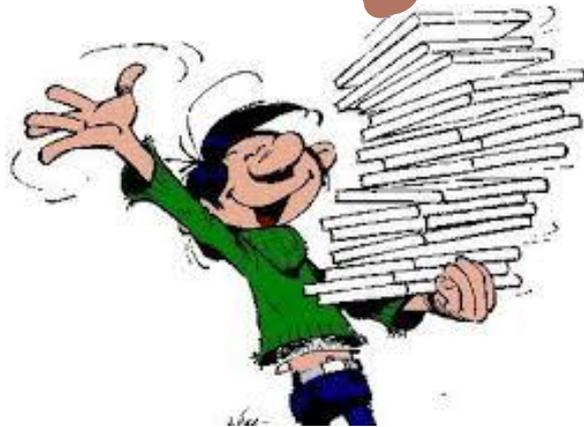


Accès lac et ponton

Rappel : les activités nautiques sont autorisées sur le lac d'Azur mais la baignade y est toutefois interdite.

Médiathèque

A la médiathèque d'Azur, j'emprunte gratuitement des livres, CD, DVD, j'utilise les ordinateurs, je partage mes coups de cœur au club lecture, je lis la presse régionale quotidienne et je participe à des animations gratuites (soirées jeux, ateliers créatifs...)



- ✓ Vous avez une passion et souhaitez la faire partager ? La médiathèque vous invite à vous faire connaître !
- ✓ Vous souhaitez partager votre goût pour la lecture ? Rejoignez l'équipe de bénévoles de la médiathèque !
- ✓ Renseignements. au 05.58.73.71.25.

Artistes

2 artistes azuriens exposent actuellement leurs œuvres à la médiathèque d'Azur : Elisabeth Servissolle et Yolande Strauss.

■ Vie pratique

BONS REFLEXES POUR PREVENIR LES FEUX DE FORÊT

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. La prévention du risque incendie de forêt passe avant tout par des comportements responsables :

1. Pensez à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
2. Les incinérations sauvages sont strictement interdites.
3. Soyez très vigilant lors d'utilisation d'appareil de désherbage thermique ou d'appareils susceptibles de produire des étincelles. Pensez à travailler loin de la végétation afin de la protéger des étincelles ou des flammes, et prévoyez un extincteur à portée de main pour éteindre un feu éventuel immédiatement.

Retrouvez les bons réflexes sur feux-foret.gouv.fr



FEUX DE FORÊT
Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

<p>Ni feu ni barbecue aux abords des forêts</p>	<p>Pas de cigarette en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture</p>	<p>Pas de travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendie</p>
<p>Pas de combustible contre la maison bois, fuel, butane...</p>	<p>Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en localisant le feu avec précision</p>	<p>Je me confie dans ma maison elle est mon meilleur abri</p>

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForet

02014-2021/04/11/190812 - 2 - Mars 2020



Explications et Conseils

LE DÉBROUSSAILLEMENT

Une obligation qui vous protège



« VOTRE PROPRIÉTÉ EST À PROXIMITÉ D'UN ESPACE BOISÉ ? VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR LE DÉBROUSSAILLEMENT »

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

94 % des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures **obligatoires** est **le débroussaillage** dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillage consiste à **réduire la densité de végétation** autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher !
(Art. L 131-10 du code forestier)

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- » Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité,
- » Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments,
- » Faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

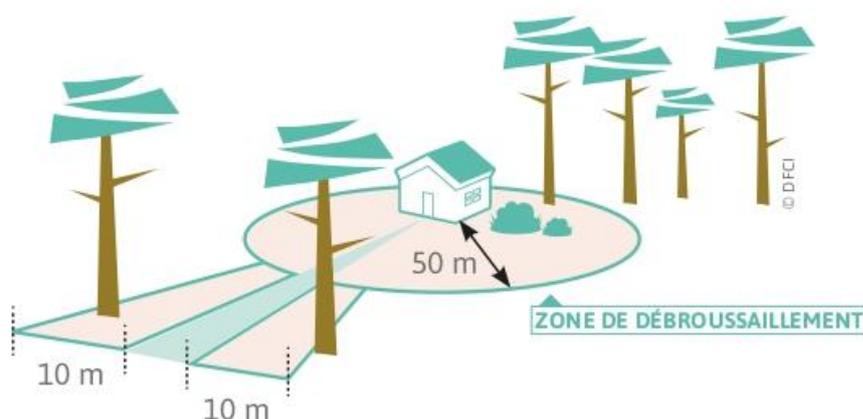
OÙ DÉBROUSSAILLER ?

PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de **200 m des bois et forêts**, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- » 50 m aux abords des constructions,
- » 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



CAS CONCRETS

1 En zone urbaine (zone U dans le PLU)

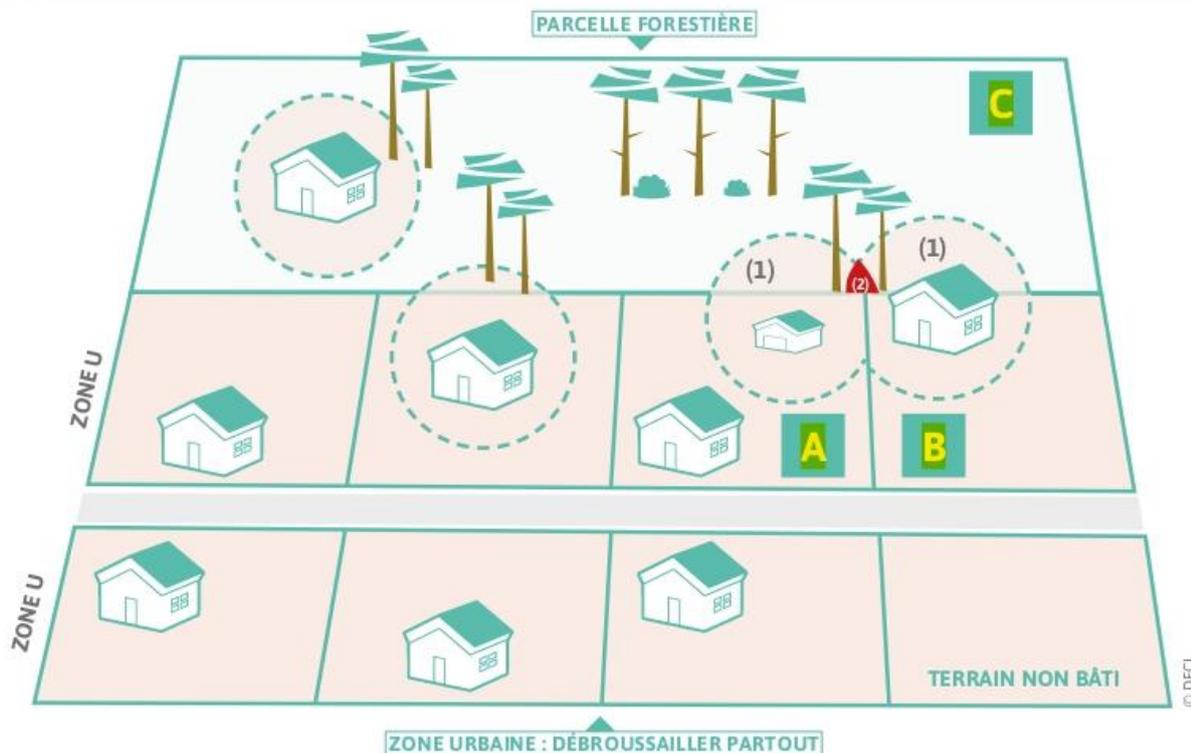
L'obligation de débroussaillage porte sur la **TOTALITÉ des parcelles bâties ou non**. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit (Art. L134-6 et 8 du code forestier).

2 Sur fonds voisins

» (1) **A et B** assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leur construction.

» (2) Les travaux incombent à **B**, propriétaire de la construction la plus proche du terrain **C** (Art. L 131-13 du code forestier).

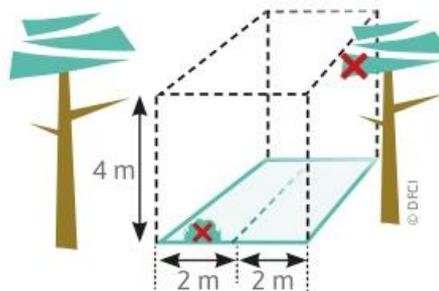
» **A et B** préviennent **C** qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 131-12 du code forestier), sous peine de prendre en charge la responsabilité du débroussaillage.



MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE* (GIRONDE, LANDES, LOT-ET-GARONNE)



- » Les arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des constructions.
- » L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol.



- » Les voies d'accès aux constructions doivent être d'une largeur minimale de 4 m.
- » Toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 m et sur une largeur de 2 m de part et d'autre de l'axe central de ces voies.

* Règlement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui **crée le risque**, c'est-à-dire à **tout propriétaire**, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En **zone urbaine**, la totalité de la parcelle, **bâtie ou non**, doit être débroussaillée.

(Art. L 134-8 du code forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires.

Ceux-ci ne peuvent s'y opposer.

(Art. L 131-12 du code forestier)

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, **le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations**. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

» Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m²
(Art. L 134-2 du code forestier)

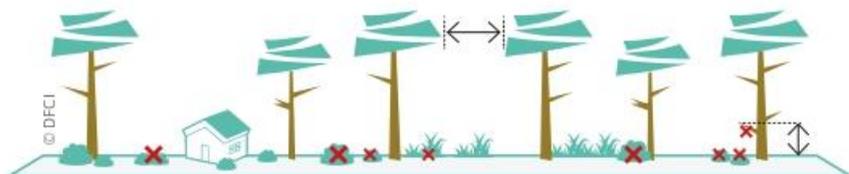
» Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre
(Art. L 122-8 du code des assurances)

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

La période la plus appropriée est **juste avant la reprise de la végétation**, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de « faible à moyen » (consultable sur dfci-aquitaine.fr). **Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.**

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE



Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, séparer les cimes et élaguer certains arbres.

» Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

Suivant les cas, le débroussaillage nécessite :

- Une débroussailleuse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes,
- Une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- Une tronçonneuse.

» **ATTENTION.** Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

Le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

Déchets concernés :

les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art. 131-13 du code pénal).

« La forêt est un milieu fragile, Protégeons-la. »

MARKETING ET COMMUNICATION - MARS 2020 - CREDIT PHOTOS : DFCI AQUITAINE / KAZ

DFCI AQUITAINE
contact@ardfci.com

Plus d'infos sur

www.dfci-aquitaine.fr
@DFCIaquitaine



HALTE AUX INCIVILITÉS !

Les incivilités irritent presque tout le monde, mais personne, ou presque, ne les commet... pourtant chacun d'entre nous en paie les frais ! Tel est le constat du Sitcom qui, depuis plusieurs années, déplore cet état de fait. Ces actes sont lourds de conséquences en matière de nuisances, d'organisation du service et de coût. Pourtant, sur la côte sud des Landes, les équipements qui permettent de se débarrasser de ses déchets sont nombreux, variés et accessibles à tous.



Des moyens nombreux pour se débarrasser de ses déchets en toute légalité

Autant pour les ordures ménagères que pour les emballages et le papier, le Sitcom

propose une collecte en apport volontaire. Ce qui signifie que l'utilisateur est dépourvu de toute contrainte de jour et d'heure pour déposer ses déchets. Ainsi, il est très facile, grâce à un réseau de plus de 15 000 conteneurs à ordures ménagères et 2 500 destinés au tri sélectif, de se débarrasser tout à fait légalement de ses déchets. Quant aux déchetteries, au nombre de 22, elles se situent en moyenne à moins de dix minutes de trajet des foyers sud landais. Elles sont pourvues d'une large amplitude horaire et sont accessibles à TOUS : particuliers et professionnels. Il est incompréhensible que ces équipements ne soient pas utilisés par

(SITCOM)

quelques-uns qui préfèrent souiller l'espace public. Sans compter que ces équipements et leur entretien sont financés par l'ensemble des contribuables.

Il est donc plus que temps que les comportements évoluent !

Crédit illustration : Esens création

Nous vous rappelons que seules les ordures ménagères doivent être déposées, en sacs fermés, dans les conteneurs à ordures ménagères.

Dans notre commune, des équipements complémentaires sont à votre disposition pour trier vos déchets. Ainsi, **tous les papiers, les cartonnettes, les emballages en plastique, en métal ou en verre** doivent être déposés **au point tri**, et **tous vos autres déchets** (cartons, encombrants, végétaux, déchets toxiques) doivent être dirigés **vers la déchetterie**.

De plus, si vous souhaitez **trier vos déchets de cuisine** vous pouvez **retirer gratuitement un composteur individuel** à la plate-forme de Bénese-Maremne ou dans la déchetterie de votre choix (réservation au 05 58 72 03 94).

Ces **gestes** sont **indispensables** à une **bonne gestion des déchets** et participent au **maintien d'un cadre de vie agréable** pour tous.

Enfin, nous vous informons que depuis le 16 janvier 2023, la déchetterie de Messanges est équipée d'un nouveau conteneur pour le don, au profit de l'association Voisinage. Ce conteneur pour le don est destiné à recevoir uniquement des objets en bon état (meubles, électroménager, vaisselle, ...).

Rappel

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait : vous pouvez venir retirer **des sacs de tri** à la Mairie. Ils vous permettront de trier et d'amener vos déchets (3 sites : Route du Lac, Rue du Stade et Pont du Miey).



Bruit :

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde. Dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité des voisins.

Il est ainsi important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter les conflits de voisinage inutiles.

Voici les **règles pratiques pour éviter de créer des nuisances** :

- Vérifiez que vos installations électriques ne gênent pas les voisins
- Ne laissez pas marcher vos appareils sonores et audiovisuels à grande intensité toute la journée
- Les instruments de musique sont à utiliser raisonnablement. Mettez-vous à la place de votre voisin qui vous entend faire votre gamme toute la journée
- Du 1^{er} juillet au 31 août, les travaux de bricolage et de jardinage bruyants et gênants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables, y compris le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

- Ne laissez pas les chiens aboyer de façon intempestive, portant atteinte à la tranquillité du voisinage et ce de jour comme de nuit
- Veillez à ne pas être l'auteur ou le complice de bruits, tapage ou attroupements injurieux et nocturnes troublant la tranquillité des habitants
- Gérer les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise avec vos voisins
- Les voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous.

Entretien de la forêt :

Coupe rase (pins de plus de 45 ans) : parcelle n°19 de 2,16 ha au bord du chemin du Cout au Cap de la Lande

Eclaircie 1 (pins entre 8 et 12 ans) : parcelle n° 1 de 4,9ha au nord du chemin de Capon et la parcelle n°13 de 4,8 ha au bord de la ligne électrique.

Eclaircie 2 (pins entre 20 et 25 ans) : la parcelle 32 de 6.4ha au Sud à gauche de la ligne électrique au lieu-dit Graouille. Et la parcelle n° 29 de 2 ha au sud de la route de Magescq

Eclaircie 3 (pins de + de 30 ans): La parcelle n° 36 de 3.6 ha à côté du photovoltaïque Sud Est, derrière la parcelle n° 29.

Nous vous rappelons que les chemins forestiers sont interdits aux véhicules à moteur hors personnes autorisées.

L'ESCALE INFO VIENT A VOUS

Vous avez besoin d'accompagnement pour vos démarches administratives ?

- Caf.fr : navigation dans l'espace allocataire, déclaration trimestrielle, demande de prestation
 - Pôle-emploi.fr : navigation dans l'espace personnel, inscription
- CPAM : navigation sur le compte Améli, demande de carte vitale, attestation, prise de RDV
 - Complétude de dossiers : MDPH , demande aides sociales ...

Vous souhaitez être aidé dans l'usage du numérique au quotidien ?

- Prendre un RDV médical sur internet (doctolib...)
- Accéder aux sites des mutuelles, fournisseurs d'énergie, impôts ...
 - Demander une carte de transport
 - Réserver un trajet en train, bus, etc...

Retrouvez l'Escale Info à la **Médiathèque de Messanges** le mercredi matin de 9h à 12h

Ce temps d'accompagnement est gratuit, ouvert à tous sur inscription.

Pour vous inscrire, prenez contact directement à la Mairie d'Azur.

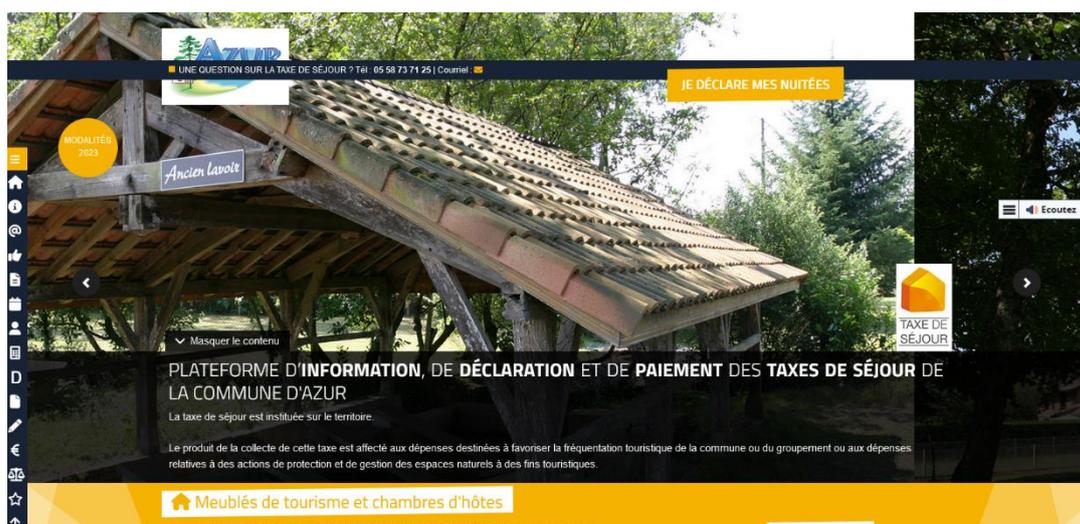
. Vie touristique :

La taxe de séjour est instituée sur la commune d'Azur. Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé (c'est une obligation dans le cas où le logement est une résidence secondaire). Dès réception, la déclaration donne lieu à la délivrance par la commune d'un accusé-réception comprenant un numéro d'hébergement. Le propriétaire d'un meublé (résidence principale ou résidence secondaire) doit alors collecter la taxe de séjour auprès des vacanciers selon les étapes suivantes :

- Je collecte la taxe de séjour auprès des touristes majeurs qui fréquentent mon hébergement avant leur départ.
- Tous les mois, je renseigne le nombre de nuitées collectées sur la plateforme dédiée (renseignements au 05.58.73.70.25)
- À la fin de chaque saison, je reçois mon état récapitulatif
- Je reverse la taxe de séjour à la commune par paiement en ligne, ou par chèque accompagné de mon état récapitulatif.
- J'obtiens un reçu de paiement.

Les conditions de collecte et tous les renseignements nécessaires sont rappelés sur le site

<https://azur.taxesejour.fr/>



Pour tout renseignement ou pour toute nouvelle déclaration, contactez le 05.58.73.71.25.

■ Activités touristiques

Yego navettes plages

Les navettes « Yego plages » sont de retour cet été. Elles vous permettront de relier Azur à la plage de Messanges avec 4 allers-retours par après-midi. Ces navettes sont gratuites. Les arrêts se trouvent au niveau des campings, du PRL et du centre bourg d'Azur.

Azur nautique voile

Route des campings
06.78.16.86.79

Naeco Pirogue : pirogue hawaïenne

Route du Pesquité
06.71.51.12.50

Veloc / location de vélos, mini-golf et tennis

Route des campings
06.08.34.55.30

Balade en calèche

Route du lac
06.61.40.95.13

Supland : initiation et location de paddle

Route du Pesquité
06.73.51.26.49

Water bike

Route du Pesquité
06.48.79.79.16

Dinosaures Parc

Route du Pesquite
06.59.56.65.20

Yoga

Contacter Perrine
07.51.10.21.15



Bike & Lake propose du Water Bike

Nouveau dans le sud des Landes, sur la commune d'AZUR, entre le camping La Paillotte et le camping Azu'Rivage : la société Bike & Lake vous fera découvrir le Water Bike (le vélo sur l'eau). En famille ou entre amis, moments de partage et de convivialité assurés sur un site magnifique qui réjouira petits et grands.

Horaires d'ouverture juin et septembre : sur réservations (Tél 06.48.79.79.16) ; juillet et août : de 10h à 19h.

■ AGENDA

Marché du dimanche

A partir du 02 juillet et jusqu'au 27 août, au bord du lac, un marché s'installera les dimanches matins de 8h à 13h. Vous y retrouverez les commerçants présents le mardi matin place Aristide Briand et plus encore.

Nectar'de mots :

*Samedi 10 juin, au bord du lac, à partir de 10h00. Une journée au cœur des *mots* écrits, dits, mis en musique ou mis en scène.

Pain et fromage :

*Vendredi 14 juillet, salle François Mitterrand. Ouvert à tous, dès 17h00.

Sardinade :

* Samedi 15 Juillet à partir de 19h au lac, avec un groupe folklorique ou bandas et un bal à thème.

Festiv'Cornemuses :

*Vendredi 28 juillet à l'espace « Fêtes » au bord du lac, à 21h00, concert avec Tradi'Son.

* Mardi 01 août à l'espace « Fêtes » du bord du lac, à 21 heures, animation musicale avec Bohas Orchestra.

Marché des producteurs :

*Mardi 01 Août à partir de 19h, au bord du lac.

Fêtes locales :

* Elles se dérouleront du 25 au 27 Août. Le podium Jean Mi animation animera les soirées. Comme à son habitude, la banda Lous Tiarrots sera parmi nous le samedi soir pour animer le repas champêtre.

Vous trouverez le programme dans vos boîtes aux lettres une dizaine de jours avant.

Promenade contée autour du lac :

*Prévu un samedi après-midi, fin septembre, l'évènement est organisé par l'association Cultur'Azur.

■ *Etat civil*

Naissances

Justine Fesancieux, née le 26 octobre 2022

Fleur Moncla Didouan, née le 24 décembre 2022

Isis Azcarraga, née le 20 janvier 2023

Rosie Kralicek, née le 18 mars 2023

Tous nos vœux de bonheur.



Décès

Marcel Dervyn, décédé le 27 décembre 2022

Bernard Dolier, décédé le 10 avril 2023

Marcelle Oyharçabal, décédée le 4 mai 2023

Guy Bouscaillou, décédé le 5 mai 2023

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

10 juin 2023*
de 10h à 19h

ESTAN
QUARTS
présente

Nect'Art de Mots

au bord du lac à Azur

AUTEURS
ARTS VISUELS
ATELIERS
SPECTACLES
MUSIQUE

Buvette et restauration sur place



*Report au 11 en cas de mauvais temps
www.facebook.com/estanquarts/

